

Schaan, 14 juin 2006

(Texte de presse : 2391 signes, espaces compris)



DES COMMUNES METTENT EN OEUVRE DES SAVOIRS ALPINS

Le nouveau projet DYNALP² soutient à hauteur de 500'000 euros des projets réalisés dans des communes alpines. Des communes peuvent solliciter dès aujourd'hui un cofinancement de leurs projets.

Des expertes et experts ont rassemblé un vaste savoir sur le développement durable dans les Alpes dans le cadre du projet „Avenir dans les Alpes“. Mettre en œuvre ces connaissances est l'objectif du nouveau projet DYNALP², lancé par le réseau de communes „Alliance dans les Alpes“.

Des communes et regroupements de communes peuvent soumettre des projets contribuant à un développement durable et à l'application des résultats d'„Avenir dans les Alpes“, un projet de la Commission Internationale pour la Protection des Alpes CIPRA. Le réseau de communes accorde entre 20'000 et 40'000 euros à un certain nombre de projets, les communes devant fournir un cofinancement de 50%. 500'000 euros sont attribués au total.

Les communes membres du réseau „Alliance dans les Alpes“ ont jusqu'au 15 septembre pour présenter leurs idées. Des documents et des informations détaillées sur l'appel à candidatures figurent sous <http://dynamalp.alpenallianz.org/fr/soutien-a-des-projets>.

Les projets doivent porter sur l'un des six thèmes suivants : „Plus-value régionale“, „Capacité d'action sociale“, „Espaces protégés“, „Mobilité“, „Nouvelles formes de prise de décisions“, „Politiques et instruments“. Le jury constitué de manière internationale tiendra compte dans son choix de la durabilité des projets : Quel projet concilie au mieux les intérêts écologiques, économiques et socioculturels ? Quelles sont les idées applicables à d'autres communes et régions et attirant davantage l'attention du public sur le thème de la durabilité ?

Les projets réalisés dans les communes représentent le point essentiel et le poste le plus important du budget de DYNALP². L'organisation de manifestations communes - workshops, excursions et conférences internationales - est également une priorité. Ces manifestations vont favoriser la mise en réseau des communes dans toutes les Alpes et permettre ainsi l'utilisation du savoir à disposition par le plus grand nombre de personnes possible.

Le projet DYNALP² s'étend sur une durée d'un peu plus de trois ans, d'avril 2006 à juin 2009, et bénéficie du soutien financier de la Fondation suisse MAVVA pour la protection de la nature.

Vous trouverez des illustrations, des photos en qualité d'impression et le communiqué de presse à télécharger sous www.cipra.org/avenir/presse.

Réseau de Communes « Alliance dans les Alpes »

Le réseau de communes «Alliance dans les Alpes» regroupe environ 200 communes dans tout l'espace alpin, de la France à la Slovénie. Ces municipalités sont mues par le désir de mettre en oeuvre sur le plan communal les objectifs de la Convention alpine, afin de promouvoir un développement durable dans l'espace alpin. Elles s'efforcent d'améliorer leur situation écologique, sociale et économique en contact étroit avec la population. De plus, elles organisent des échanges d'expériences et de savoirs avec d'autres membres du réseau dans le cadre de rencontres, de conférences, de colloques et d'excursions à intervalles réguliers et par l'intermédiaire de publications imprimées et électroniques.

Vous trouverez de plus amples informations sous www.alliancealpes.org

« Avenir dans les Alpes »

«Avenir dans les Alpes» est un projet de grande envergure pour la gestion des savoirs, lancé par la Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA) en vue de promouvoir un développement durable dans l'espace alpin. Particuliers, entreprises et institutions sont appelés à se mettre en réseau, pour échanger et mettre en pratique des connaissances et des informations et donner ainsi de nouvelles impulsions à un développement durable des Alpes. Par ce projet, la CIPRA apporte une contribution à la mise en oeuvre de la Convention alpine.

Vous trouverez de plus amples informations sous: www.cipra.org/avenir